

**N° 2026_021****FINANCES – Budget Annexe Atelier Relais – Reprise anticipée des résultats
2025 – Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 17 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 2 mars 2026 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Dominique RENAULT, Isabelle BRIARD, Pascal FOULON, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Jean-Marc MASSE, Sylvie CLERC, Marie-Françoise QUERE, Bruno GUITTARD, Jean-Luc FOURNIER, Florence MARQUES DA SILVA, Joël GIRARD, Carl LEQUERTIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Éric DODET, Raymond DOUARE et Charline MARTINEAU.

En exercice : 21

Quorum : 11

Présents : 19

Votants : 21

Excusés :

Sébastien GALERON, Christine ADRIAN

Pouvoirs :

Sébastien GALERON Dominique RENAULT
Christine ADRIAN Marie-Françoise QUERE

Secrétaire de séance : Joël GIRARD

Secrétaire auxiliaire : Agathe SELLIER

Vu l'instruction comptable M57, qui prévoit que les résultats d'un exercice doivent être affectés après leur constatation, laquelle intervient lors du vote du Compte Financier Unique (CFU) ;

Vu l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), autorisant la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent, dans leur intégralité, sans attendre le vote du CFU ;

Considérant que l'approbation définitive des résultats et de leur affectation ne pourra intervenir qu'après le vote du Compte Financier Unique, par le biais d'une délibération spécifique ;

Considérant que les résultats repris sont établis sur la base des comptes provisoires arrêtés par la commune et qu'ils pourront, le cas échéant, faire l'objet d'une régularisation lors de l'adoption définitive du Compte Financier Unique ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

D'AFFECTER de manière anticipée, au budget primitif 2026, les résultats de l'exercice 2025 du budget annexe Atelier Relais comme suit :

		Dépenses	Recettes	Soldes
Section de fonctionnement	Résultats de l'exercice 2025	13 002,87 €	37 467,95 €	24 465,08 €
	Résultats antérieurs reportés	0,00 €	26 404,54 €	26 404,54 €
	Résultat à affecter (excédentaire)			50 869,62 €

		Dépenses	Recettes	Soldes
Section d'investissement	Résultats de l'exercice 2025	0,00 €	7 807,93 €	7 807,93 €
	Résultats antérieurs reportés	- 7 807,93 €	0,00 €	- 7 807,93 €
	Résultat à affecter			0,00 €

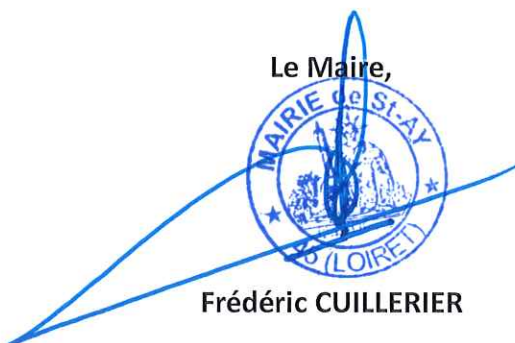
		Dépenses	Recettes	Soldes
Restes à réaliser au 31/12/2025	Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

		Soldes
Reprise anticipée des résultats 2025	Affectation à l'investissement (compte 1068)	0,00 €
	Report en recettes d'investissement (compte 001)	0,00 €
	Report en recettes de fonctionnement (compte 002)	50 869,62 €

DE PRENDRE ACTE que cette reprise anticipée des résultats 2025 et leur affectation sur l'exercice 2026 ne deviendront définitives qu'après l'approbation du Compte Financier Unique 2025 et l'adoption d'une délibération spécifique portant affectation définitive des résultats.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le

Le Maire,

Frédéric CUIILLIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le

Le secrétaire de séance :

 Joël GIRARD